

# Le cimetière remplit-il encore sa fonction ?

Franck Lehuédé et Jean-Pierre Loisel

Alors qu'une majorité de familles s'apprête à rendre hommage à leurs défunts, le CRÉDOC s'est interrogé, à la demande de la Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire, sur les perceptions que nous avons des cimetières, ainsi que sur l'implication des communes sur l'aménagement de ces lieux réservés aux disparus. Un vrai malaise existe : les familles expriment de plus en plus de difficultés à trouver, au sein des cimetières, le lieu de recueillement satisfaisant leurs attentes. Dans une société qui s'est largement individualisée, l'uniformité des grands cimetières urbains risque de distendre ce lien entre vivants et morts. D'autant que l'esthétique des monuments proposés semble de moins en moins correspondre à la recherche de sobriété des nouvelles générations. De plus, le manque de place pour les urnes funéraires ou les lacunes dans l'entretien des cimetières contribuent à dévaloriser l'image des lieux de sépulture. L'ampleur du problème n'a pas encore été intégrée par toutes les communes ; si les plus importantes se sont mises à l'écoute des attentes, voire des récriminations de leurs administrés, une grande majorité des moyennes ou petites villes n'ont pas entamé de réflexion sur leurs espaces funéraires. Une note d'espoir cependant : dans les cinq ans, plus de 10 000 communes auront engagé des projets d'aménagement de leur cimetière.

### Le cimetière confronté à l'évolution des modes de vie

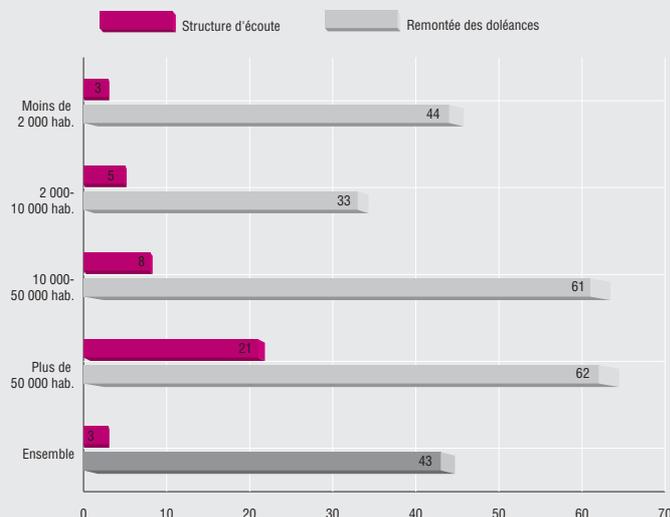
Longtemps, le cimetière a constitué le principal lieu de la mémoire. Vivant à proximité du lieu de sépulture, la famille et les amis du défunt pouvaient s'y rendre facilement. La tombe constituait alors un élément fondamental que les familles s'appropriaient. Elle devait non seulement répondre au besoin de mémoire exprimé par les survivants, mais encore jouer un rôle important dans l'affirmation du statut social de la famille. Les monuments, les chapelles ou les pierres tombales, plus ou moins

richement travaillés, transmettaient d'autant plus facilement à la communauté une image statutaire que ses membres se côtoyaient en permanence.

L'évolution des modes de vie est venue modifier cette fonction du cimetière. L'urbanisation a concentré une majorité de Français dans de vastes communes. La croissance des divorces et des ménages recomposés, mais aussi la mobilité professionnelle, en dispersant les membres d'une même famille les a éloignés du cimetière familial. Nombre de personnes vivent ainsi à des centaines de kilomètres du lieu où sont enterrés leurs

### Une majorité de communes n'entendent pas les doléances de leurs concitoyens sur les cimetières

Proportion de communes faisant remonter le sentiment des familles sur les cimetières, et de celles ayant mis en place de véritables structures d'écoute (en %)



Source : Enquête CRÉDOC-CIF 2003.

parents ou grands-parents, ce qui restreint fortement la fréquence des visites.

De plus, le développement de grands cimetières urbains, aujourd'hui repoussés dans les périphéries, instaure un sentiment de « surpopulation mortuaire ». Au sein d'immenses espaces, la tombe devient un endroit socialement anonyme. Les conditions propices au recueillement s'estompent. Les cimetières apparaissent alors uniquement organisés autour de critères fonctionnels.

Enfin, la disparition des concessions à perpétuité au profit de concessions pour 30 ou 50 ans, remet en cause la fonction symbolique du cimetière comme lieu de repos éternel, comme symbole de la mémoire pérenne. Chiffrée en années, la durée d'une concession place les familles devant le « déplacement » inéluctable du défunt et suscite des représentations pénibles.

Nourris du spectacle de tombes à l'abandon, les Français ont également l'impression que les cimetières se dégradent. Ces derniers renvoient alors l'image de lieux socialement désertés, dont l'entretien n'entre ni dans les priorités des responsables des collectivités territoriales, ni dans celles de la société civile dans son ensemble. Cette idée est inacceptable pour les familles qui développent d'autant plus d'exigences auprès des mairies que leur fréquentation des cimetières est rare : venant moins souvent sur les tombes, elles les entretiennent moins bien, participant à la dégradation du cimetière.

### Une demande d'équipements et de retour à la nature

Les familles enquêtées par le CRÉDOC ont des représentations du cimetière qui tiennent presque de la caricature. Il y aurait, d'un côté, le cimetière urbain, froid, impersonnel et, de l'autre, le cimetière rural, chaleureux et convivial. Idéalisé, ce dernier bénéficie d'un certain nombre d'atouts : un environnement plus agréable (la campagne, la nature, le

### Contactier directement la mairie reste le moyen le plus sûr d'être entendu

Modes de recueil de l'avis des familles sur les cimetières  
(Base : 43 % des communes ayant mis en place des outils pour recueillir le sentiment des familles sur la gestion des cimetières) (en %)

	Ensemble	> 50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	< 2 000 h
Moyens mis en œuvre pour connaître le sentiment des familles quant à la gestion des cimetières					
Lettres, coups de fils reçus spontanément	81	39	64	64	84
Retour systématique des personnels communaux	13	44	41	21	13
Autres (déplacements en mairie, RDV avec le maire)	13	44	41	21	13
Un questionnaire post obsèques	0	22	5	0	0
Moyens mis en œuvre pour chiffrer le nombre de visites annuelles dans les cimetières de la commune					
	2	10	6	2	2

Source : Enquête CRÉDOC-CIF 2003.

calme, l'espace...), une taille plus « humaine », un entretien sans doute plus régulier des tombes et un enracinement dans une tradition, une histoire familiale pouvant s'appuyer sur plusieurs générations. Les rares évocations positives des cimetières sont toujours à porter à l'actif des cimetières ruraux, perçus comme propices au recueillement.

Quand on les interroge plus précisément sur leurs attentes, les familles recherchent d'abord de la praticité. Leurs demandes portent à la fois sur l'infrastructure (poubelles, points d'eau, bancs, locations de petits matériels de jardinage...) et sur l'organisation de l'espace en vue de faciliter le recueillement (aménagement paysagers...). Le cimetière paysager semble correspondre à ces attentes. La symbolique de l'arbre et du végétal est très forte, comme si les codes liés à la nature étaient susceptibles de gommer le sentiment d'abandon ressenti par les familles. Un cimetière en prise avec la nature favoriserait l'intimité propice au recueillement.

De même, certaines associations de couleurs – sols de gazon verts, croix blanches – semblent plus attractives que les codes couleurs des cimetières traditionnels dans les tons noirs ou grisés.

Dans une société où les valeurs collectives semblent céder le pas à des expressions plus personnelles, les familles souhaitent perpétuer une relation intime avec le défunt. La tombe est perçue comme le sanctuaire de cette relation, véhiculant l'image du défunt ou l'amour qu'on lui porte.

### Les collectivités locales sont trop peu à l'écoute des familles

Les communes ne se sont pas toutes donné les moyens de mesurer les attentes des familles. Si 43 % d'entre elles ont mis en place des structures leur permettant de recueillir les remarques de leurs administrés sur la gestion des cimetières, seules 3 % ont instauré de véritables cellules à l'écoute des familles de défunts. Les grandes agglomérations sont plus souvent dans ce cas : 61 % des villes de plus de 10 000 habitants ont mis en place des structures leur permettant de recueillir les remarques de leurs administrés sur la gestion des cimetières contre 44 % des communes de moins de 2 000 habitants. 21 % des villes de plus de 50 000 habitants possèdent des cellules d'écoute des familles.

Conséquence directe de ce manque de structures, deux tiers des communes ne reçoivent jamais de doléances concernant la gestion des cimetières. 22 % n'en reçoivent que rarement. C'est moins le cas des grandes villes. 69 % des communes de plus de 50 000 habitants font au moins occasionnellement face aux remarques des familles. Seules 16 % des villes de moins de 2 000 habitants sont dans ce cas.

L'initiative est très souvent laissée aux administrés. Dans 81 % des communes, c'est par lettre ou par téléphone que les mairies reçoivent les remarques des familles sur la gestion

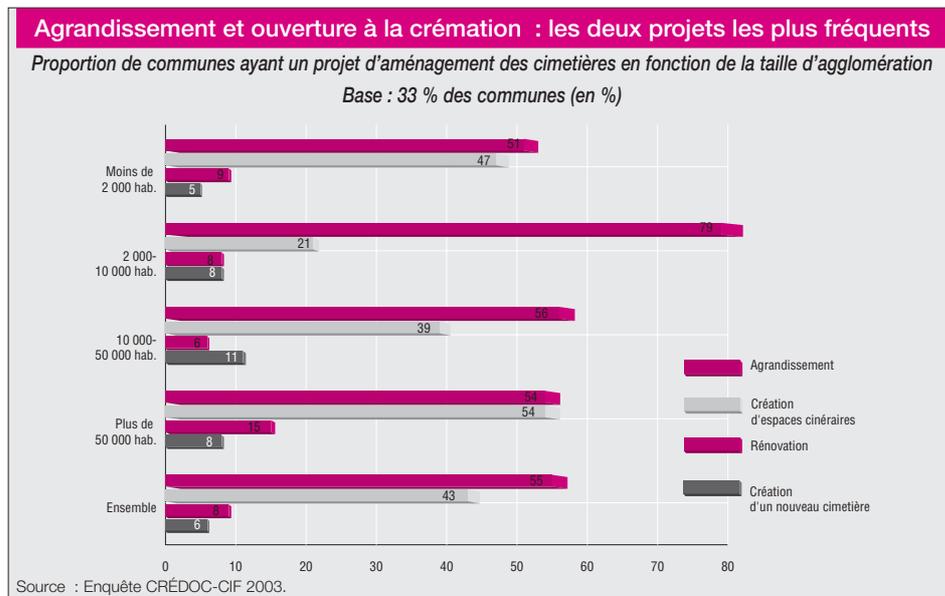
des cimetières. 13 % des responsables rencontrés demandent au personnel communal de leur transmettre toute remarque qui leur aurait été faite.

## Dégradation et entretien : les principaux griefs des familles

Lorsqu'elles entrent en contact avec les mairies, les familles soulèvent deux problèmes principaux : 61 % des communes ont reçu des réclamations concernant des dégradations commises ; 47 % ont fait face à des administrés mécontents de l'entretien courant des cimetières. Ces deux griefs sont partout les principaux thèmes de mécontentement.

Les demandes de renseignements sont directement liées aux évolutions des modes de vie. Elles touchent par exemple aux droits des personnes liées par un PACS, qui souhaitent savoir si elles peuvent être enterrées ensemble. Elles concernent également la crémation ou les enterrements sans cérémonie.

En second lieu, mais très loin, viennent des demandes sur l'amélioration du cimetière pour les visiteurs (accès, bancs...), dans 5 % des communes, mais 28 % des plus grandes. D'autres villes reçoivent également des attentes plus spécifiques comme la création de nouveaux cimetières, la réservation d'une concession à l'avance, le droit au choix du cimetière.



## Vers une prise de conscience des communes ?

Aujourd'hui, dans une commune sur cinq, un projet d'aménagement ou de création d'un cimetière est d'ores et déjà en cours. Ce taux est assez bien réparti quelle que soit la taille des communes, des plus grandes (24 % dans les plus de 50 000 habitants) aux plus petites (18 % dans les moins de 2 000 habitants).

En cumulant ces travaux engagés avec les projets à 5 ans, une commune sur trois s'est lancée ou va s'engager dans un projet d'aménagement d'un cimetière. En ce qui concerne les projets, les petites communes restent très en retrait : 12 % seulement estiment qu'elle vont entreprendre des travaux à moyen terme. Dans les villes

moyennes, les projets sont plus nombreux : 33 % des communes de 2 000 à 10 000 habitants et 28 % de celles de 10 000 à 50 000 habitants ont programmé des travaux dans les cinq ans. Les grandes agglomérations ne sont pas en reste : 20 % d'entre elles sont dans ce même cas de figure. Il y a ainsi une véritable prise de conscience que la gestion du cimetière ne doit pas être laissée en déshérence.

Deux grands objectifs président aux travaux envisagés. Sur ce tiers de communes « actives », plus de la moitié vont agrandir le cimetière (55 %), et plus de quatre sur dix vont créer un emplacement cinéraire.

L'agrandissement est particulièrement prôné dans les villes de 2 000 à 10 000 habitants (79 %), alors que la création d'espaces cinéraires semble d'abord motiver les plus grandes (54 %) et les plus petites villes (47 %). Enfin, 8 % des communes vont rénover leur cimetière, et 6 % en créer un nouveau. Près de deux tiers des communes se lancent dans des travaux parce qu'elles font face à un manque de places. Cette tendance est plus importante dans les villes moyennes, de 10 000 à 50 000 habitants (83 %), que dans les plus grandes.

Un quart des communes répondent aux demandes des habitants, à des problèmes techniques ou de mises en conformité. C'est particulièrement vrai dans les grandes villes (46 %). Dans 15 % des cas, la ville s'étend. De ce

### Les principaux griefs

(Base : 14 % des communes recueillant au moins occasionnellement les récriminations des familles) (en %)

	Ensemble	> 50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	< 2 000 h
Les dégradations commises dans les cimetières	61	67	44	33	71
L'entretien courant du cimetière	47	48	62	58	45
L'accessibilité du cimetière	14	18	12	8	15
L'absence d'équipements	14	0	10	31	9
L'accessibilité des sépultures	13	5	21	14	12
Le prix des concessions	10	18	5	17	9
Les critères d'attribution des concessions	6	5	7	0	9
L'absence d'installations liées à la crémation	4	0	0	0	6
La durée des concessions	4	0	5	0	6
L'absence de chambre funéraire	0	0	5	9	0

Source : Enquête CRÉDOC-CIF 2003.

fait, la création ou l'extension d'un cimetière devient nécessaire. Seules 5 % des villes entreprenant des travaux évoquent la nécessité de lutter contre la décrépitude du lieu. De

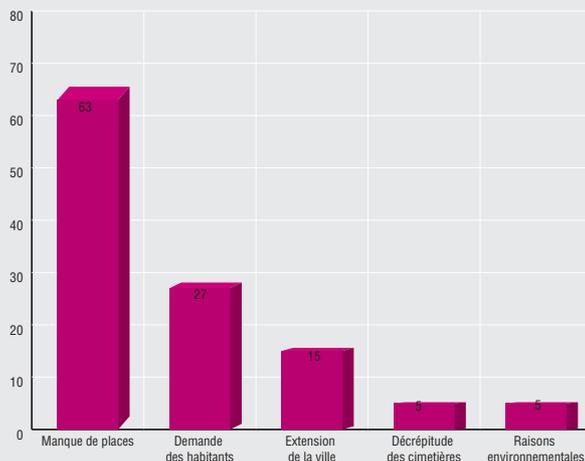
même, seules 5 % des communes ont engagé des projets pour répondre à des motivations environnementales. Si le cimetière est encore le parent pauvre dans nombre de municipalités,

il n'en demeure pas moins un élément qu'elles revendiquent comme faisant partie de leur domaine de compétences. Il n'est qu'à noter les taux très élevés de rejet de l'idée même d'une gestion privée des cimetières : 98 % des communes s'y opposent au nom du service public et de la lutte contre le consumérisme dans la mort. Même l'idée de subventionner une délégation de gestion est combattue par près de neuf communes sur dix. ■

### Le manque de place, première motivation des projets

Raisons pour engager un projet d'aménagement

Base : 33 % des communes (en %)



Source : Enquête CRÉDOC-CIF 2003.

Cette synthèse repose pour l'essentiel sur la conduite de deux études réalisées pour le compte du Comité Interfilière Funéraire (CIF). La première porte sur « la gestion et le devenir des cimetières ». Il s'agit d'une enquête quantitative menée auprès d'un ensemble de communes représentatives du paysage municipal français. 257 mairies ont ainsi été interrogées par téléphone. La seconde étude porte sur « Le vécu et la perception du deuil et des obsèques ». Elle repose sur des réunions de groupe de 3 heures environ réunissant chacune une dizaine de personnes ayant perdu un proche il y a au moins 2 ans, de telle manière que le travail de deuil ait été réalisé.

## Pour en savoir plus

- « Le vécu et la perception du deuil et des obsèques », enquête qualitative auprès des familles endeuillées, novembre 1999, pour le CIF (Comité Interfilière Funéraire).
- « L'économie de la filière funéraire », étude statistique, novembre 1999, pour le CIF.
- « La crémation : quels enjeux, quelles difficultés, quelles réponses ? », enquête qualitative, juin 2002, étude réalisée pour la CSNAF (Chambre Syndicale Nationale de l'Art Funéraire).
- « Gestion et devenir des cimetières », enquête quantitative, mai 2003, étude réalisée pour le CIF.

# CRÉDOC

Formation ■

## Le CRÉDOC organise prochainement 2 stages sur la consommation

Ces deux formations vous permettront de travailler avec Robert Rochefort, directeur général du CRÉDOC, socio-économiste reconnu pour ses analyses et ses anticipations des comportements de consommation.

28 octobre

### Analyser la consommation...

#### de l'exposé à la mise en pratique

Ce séminaire s'adresse tout particulièrement aux « juniors » et vise à acquérir une compréhension opérationnelle des comportements de consommation..

3 novembre

### Le consommateur dans une France déboussolée

Ce deuxième séminaire a pour but d'étudier le climat conjoncturel de la consommation, de décrypter les tendances émergentes et d'évaluer les impacts et enjeux en termes d'offres de produits et services, de distribution et de communication.

VOUS POUVEZ ENCORE VOUS INSCRIRE,

contactez Valérie Lourdel Tél.: 01 40 77 85 13 e-mail: lourdel@credoc.fr

CRÉDOC  
Consommation et Modes de Vie

Publication du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Directeur de la publication :  
Robert Rochefort

Rédacteur en chef: Yvon Rendu

Relations publiques: Brigitte Ezvan  
Tél.: 01 40 77 85 01  
relat-presse@credoc.fr

Diffusion par abonnement uniquement  
30,49 euros par an  
Environ 10 numéros

142, rue du Chevaleret, 75013 Paris

Commission paritaire n° 2193  
AD/PC/DC

www.credoc.fr